PIECES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER POUR OBTENIR UN PASSEPORT BIOMETRIQUE

Dans tous les cas, présence obligatoire de la personne qui demande un passeport et se rendre en Mairie de Chantilly

PERSONNE MAJEURE

Pour une première demande et renouvellement

. Copie intégrale de l'acte de naissance, avec filiation (à demander à la Mairie du lieu de naissance)

*Pour les personnes nées à l'étranger, une copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation, à demander à la Sous-Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 44941 NANTES, Tél. 02.51.77.30.30 ou 3615 France MONDE*SEC ou www.diplomatie.gouv.Fr*

. la preuve de la nationalité française, si la lecture de la copie intégrale de l'acte de naissance ne permet pas de constater la nationalité française.

. 1 photos d'identité récente (moins de 3 mois, de face, couleur, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, pas de sourire) et 88 € de timbre

ou

. timbres fiscaux représentant la somme de 89 € photo faite sur place

. 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, téléphone portable, etc…)
- de 3 mois et pas d'échéancier

. le cas échéant, le passeport périmé

. un document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport périmé, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, etc …)

***Dans le cas d'une perte ou d'un vol** :*

Déclaration de perte à établir en Mairie ou déclaration de vol en Gendarmerie

Validité : 10 ans

Mairie de Chantilly : Mercredi et samedi sur RDV
Le reste de la semaine sans RDV
Pour plus de renseignements contacter la mairie de Chantilly au 03.44.62.42.00